Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260605-20260611-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **5 Juin 2026** à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 29/05/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 2

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : Jérôme RICARD (pouvoir à Carmen VOLANTIN), Hélène MAUFRAIS (pouvoir à Nathalie GUÉRIN)
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.06.11 – SENATORIALES 2026 – ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS

M. Ronan Trellu, Maire, a ouvert la séance.
Mme Guerin Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par la maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir M.HOUEL Allain, Mme LANGLOIS Nathalie, Mme Emmanuelle FLAUX, M. Jean-Baptiste LEMOING.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'1 liste de candidats avait été déposée.

Résultat de l'élection :

Nombre de conseillers présents et représentés : 15
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (absention): 0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15

Nom de la liste ou du candidat tête de liste	Suffrage obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre suppléants
Saint-Carné 2026	15	3	3

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260605-20260611-DE

Proclamation des élus:

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e)
TRELLU Ronan	Saint-Carné 2026	Délégué
GUÉRIN Nathalie	Saint-Carné 2026	Déléguée
HOUEL Allain	Saint-Carné 2026	Délégué
LANGLOIS Nathalie	Saint-Carné 2026	Suppléant
CANIVET Jean-Baptiste	Saint-Carné 2026	Suppléant
VOLANTIN Carmen	Saint-Carné 2026	Suppléant

Le Maire a constaté le refus de 0 délégué et de 0 suppléant après la proclamation de leur élection.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 05/06/2026
Le Maire,
Ronan TRELLU

MAIRIE DE SAINT CARNE (Côtes d'Armor)